

**RÉSULTATS DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL DE L'OCDE AU NIVEAU DES MINISTRES  
Paris, 3-4 mai 2005**

**ÉVALUATION  
par le Secrétariat du TUAC**

1. La Réunion de 2005 du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres, qui a été présidée par le Premier ministre de la Suède, Göran Persson, a mis l'accent sur les perspectives économiques, les investissements énergétiques, la mondialisation et l'ajustement structurel, l'aide au développement et les négociations commerciales. Le thème de la réunion « Optimiser la mondialisation » était à la fois ambigu et moins ambitieux que celui de la réunion ministérielle de l'OCDE en 2000 qui était de « Maîtriser la mondialisation » et au cours de laquelle un certain nombre de nouveaux instruments avaient été adoptés. Il est encourageant de constater que cette année, la réunion ministérielle a donné lieu à un débat sur les « orientations durables sur les plans économique, social et environnemental » au moment de l'examen de la question de la mondialisation ; cependant, dans l'ensemble, les conclusions de la réunion ministérielle sont excessivement mesurées et donnent peu d'indices sur ce que sera la ligne d'action fondamentale de l'OCDE face aux principaux problèmes, en dehors du maintien du statu quo.

2. Le TUAC, dans sa déclaration écrite à la réunion et lors des consultations avec les Ministres, a demandé à ce que l'emploi soit au centre des discussions et a indiqué que les syndicats jugeraient l'efficacité des ministres de l'OCDE à l'aune des progrès qu'ils auront réalisés pour encourager l'emploi de qualité dans cinq domaines d'action essentiels : la coordination de la politique économique ; les délocalisations et l'ajustement structurel ; l'aide au développement ; l'investissement dans les personnes ; et l'énergie et le changement climatique. Eu égard à ce point de comparaison, les conclusions des ministres ne répondent pas aux attentes en ce qui concerne les questions principales.

3. Les commentaires des ministres à propos de la **situation économique** sont exagérément optimistes lorsqu'ils indiquent (§4) que « La croissance économique devrait cependant retrouver de son dynamisme au second semestre et devenir plus équilibrée entre les pays » sans en donner les raisons. Ils reconnaissent que des risques de turbulence des taux de change demeurent (c'est-à-dire une dévaluation encore plus importante du dollar) mais prétendent que de « Persévérer dans les réformes structurelles contribuera néanmoins à atténuer d'éventuelles perturbations » (§5) une déclaration de foi aveugle ! En cela ils sont loin de répondre à l'appel du TUAC en faveur d'une augmentation de la croissance de l'emploi par le biais de la stimulation d'une croissance plus rapide et plus équilibrée entre les principales régions de l'OCDE. Ils ne traduisent pas non plus les préoccupations exprimées en matière de politique monétaire par le Chef économiste de l'OCDE, Jean-Philippe Cotis, qui a fait savoir qu'il était « prématuré » pour la banque centrale européenne de préconiser un resserrement des taux d'intérêt.

4. En ce qui concerne la **mondialisation et l'ajustement structurel**, le TUAC a invité les ministres à mettre au point des moyens d'action interministériels pour faire face aux

conséquences des délocalisations sur l'emploi en renforçant les droits fondamentaux des travailleurs, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, en garantissant la transparence du gouvernement d'entreprise et en développant les meilleures pratiques en matière d'aide à l'ajustement. Les conclusions indiquent « qu'il fallait mettre des dispositifs en place pour qu'elle (la mondialisation) profite à tous » (§14) et se poursuivent par l'énumération des composantes de l'ajustement structurel qui comprennent – un cadre macroéconomique, des filets de protection sociale, un dispositif réglementaire, des politiques des échanges et de l'investissement ouvertes, la valorisation des ressources humaines, des politiques actives du marché du travail, l'apprentissage tout au long de la vie et des politiques de l'innovation (§15). Cette liste constitue un programme d'action plus équilibré que les approches adoptées par le passé dans le domaine de l'ajustement structurel. Cependant, elle met l'accent sur les réactions nationales à une mondialisation « commandée de l'extérieur » au lieu de tenter de maîtriser la mondialisation notamment dans sa dimension sociale au moyen de règles plus internationales.

5. Les discussions des ministres s'appuyaient sur deux rapports de l'OCDE portant (1) sur l'amélioration de la performance de l'économie des services, et (2) sur les échanges et l'ajustement structurel ; mais ces rapports manquaient de cohérence. Le rapport sur les échanges recherchait l'équilibre. Il reconnaissait que l'ajustement structurel impliquait des coûts, qu'il fallait disposer d'une aide convenable ; qu'il fallait des cadres réglementaires efficaces et que le dialogue social était indispensable pour gagner la confiance du public dans la mondialisation. Le rapport mettait en évidence la nécessité d'améliorer la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et d'appliquer les normes fondamentales du travail de l'OIT. Cette opinion a été partagée par les membres de la table ronde du Forum de l'OCDE sur la responsabilité sociale des entreprises. Sur proposition de la présidence suédoise, l'OCDE a décidé de réaliser à l'avenir une étude de suivi sur la mondialisation et l'ajustement structurel. Mais le rapport sur les services, quant à lui, était dépourvu de cet équilibre. Il plaidait en faveur d'une libéralisation des échanges liée à la privatisation des services publics.

6. La discussion des ministres du **Commerce** de l'OCDE sur la question des échanges est devenu de facto une « mini conférence ministérielle » de l'OMC. La réunion a cherché à donner une impulsion au Programme de Doha pour le développement et à la Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra en fin d'année, à Hong Kong. La réunion a semblé se mettre d'accord sur une formule de mesure des droits agricoles en pourcentages par opposition aux euros par tonne. Certains ont estimé que cet accord laissait présager une « étape décisive » et pour le ministre brésilien du Commerce, il « ouvrait la voie » à la poursuite des négociations.

7. La déclaration adoptée par les ministres sur la **Déclaration du millénaire** à transmettre aux Nations Unies, engage les pays de l'OCDE à « redoubler » leurs efforts pour assurer la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement mais s'est contentée de réaffirmer les engagements existants en matière d'accroissement de l'aide au développement. Là encore, cette déclaration ne répond pas aux attentes des syndicats qui préconisaient de mettre le travail décent au cœur des programmes nationaux de réalisation des objectifs du millénaire pour le développement et d'accorder une place très importante, dans les programmes d'aide au développement, à l'amélioration de l'accès à l'éducation et aux soins de santé. Une proposition du Japon pour promouvoir l'investissement étranger direct en Afrique a été acceptée dans le cadre de l'actuelle « Initiative de l'OCDE pour un investissement au service du développement ». Il est capital que ce travail porte en particulier

sur l'amélioration de la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur leur prise en compte comme l'un des principaux instruments permettant de mettre mieux en adéquation l'investissement étranger avec les objectifs de développement.

8. Un point essentiel de la discussion des ministres, des discussions conjointes avec les ministres de l'Énergie et des consultations des partenaires sociaux avec les ministres, a été la question de la **politique de l'énergie**. Dans sa déclaration, le TUAC invitait les ministres à développer le pilier social du développement durable en incorporant des programmes d'emploi au centre des politiques de l'énergie et des mesures d'atténuation du changement climatique. Les ministres ont échoué à cet égard même s'il est fait observer dans les conclusions que « Certains ont souligné la nécessité de formuler des orientations durables sur les plans économique, social et environnemental et de changer les modes non viables de production et de consommation » (§15) mais il est probable que même sur cette question, le consensus n'était pas général.

9. Les conclusions font observer qu' « Il convient de redoubler d'efforts pour réduire l'impact du gonflement de la demande d'énergie sur l'environnement et le climat » (§8) et soulignent en même temps qu'il est « primordial pour le développement économique et social de pouvoir compter sur des approvisionnements suffisants en énergie propre à des prix abordables » (§ 10). La solution de cet apparent dilemme passe par « des stratégies et des mesures fondées sur le jeu des forces du marché » allant de pair avec le développement technologique, l'innovation et des dispositifs de transfert (§ 10 et 13). Cette stratégie n'est guère convaincante. Par ailleurs, les conclusions de la réunion des ministres de l'Énergie préconisent de renforcer la coopération pour faire face aux problèmes d'environnement, de changement climatique en particulier, et de dissocier les contraintes environnementales de la croissance économique. Les ministres ont également plaidé en faveur d'approches communes de la question de la subordination des garanties de crédit à l'exportation à des mesures en faveur de l'environnement, et de l'investissement dans l'énergie propre. La recherche, le développement technologique, les améliorations de la réglementation et la réforme de « l'écotaxe » ont également été préconisées de même que la prise en compte des préoccupations relatives à l'environnement dans les programmes de développement. Ils ont indiqué qu'il était indispensable de prendre des mesures en temps utile pour assurer la réalisation des objectifs de la Convention cadre des Nations Unies sur le Changement climatique (CCNUCC).

10. Les ministres ont également examiné les réformes à l'OCDE et se sont félicités des travaux en cours visant à l'établissement d'une coopération « plus stratégique » avec les pays non membres – et ils ont mentionné en particulier le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Ils ont demandé de mettre en place un mécanisme sur la « gouvernance » - (c'est-à-dire le passage au vote à la majorité qualifiée sur un nombre limité de questions) d'ici juillet 2005 et d'en rendre compte à la réunion ministérielle de 2006.